

Véronique Gély

La littérature générale et comparée en France en 2015

La littérature comparée est aujourd'hui solidement implantée dans les cursus universitaires français. Elle a engagé depuis le tournant des années 2000 une série de bilans et de réflexions sur son histoire, conditions d'un renouvellement pour affronter les nouveaux défis contemporains, notamment celui du numérique et de la mondialisation.

On peut difficilement, de fait, comprendre sa place dans l'enseignement et la recherche français sans rappeler, même très brièvement, l'histoire de sa constitution en pratique de la critique et en discipline universitaire, et sans tenir compte des cadres institutionnels au sein desquels elle s'exerce. Cette présentation commencera donc par là, avant d'esquisser un état des lieux et des perspectives pour l'avenir.

1. Une pratique moderne de la critique littéraire : histoire comparée des littératures et philosophie de la littérature

En France comme ailleurs en Europe, la littérature comparée trouve l'une de ses origines dans la pratique du parallèle¹ entre deux langues et deux cultures tel qu'il se pratiquait au sein de l'empire romain. Quintilien, dans l'*Ars oratoria*, évalue les qualités spécifiques des œuvres écrites en latin et en grec dans chacun des genres, Plutarque dans les *Vies parallèles* comparait les grands hommes de l'histoire grecque et romaine. Avec les Temps modernes, la construction et la légitimation d'une littérature en langue française s'accompagnent de sa comparaison avec les langues et littératures voisines et avec celles du passé, à la fois concurrentes et inspiratrices, dans une constante émulation. La comparaison des littératures prend alors volontiers la forme de la confrontation : la querelle de l'épopée n'oppose pas seulement les modèles antiques aux modernes, mais derrière Homère et Virgile les poètes français qui se réclament d'eux affrontent ceux qui préfèrent le poème héroïque en langue italienne ; la querelle du Cid porte sur le recours au modèle de la *comedia* espagnole, préféré à celui de la tragédie et de la comédie antiques.

Ni seulement parallèle, ni seulement confrontation, l'« étude comparée des littératures nationales » commence véritablement avec le siècle des nationalités, qui est en même temps celui du développement de l'idée de *Weltliteratur*. Le développement du comparatisme en France se fait au XIXe siècle, dans un dialogue avec l'Allemagne et la Grande Bretagne, et il est présent dans tous les domaines du savoir, de l'*Anatomie comparée* de Cuvier (1800-1805) à la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours* de François Raynouard (1821). Comme l'a justement remarqué

1 Voir le numéro spécial « Parallèles » de la *Revue de littérature comparée* 298/2 (2001).

Edward Said², cette première époque de la littérature comparée est contemporaine du développement de l'impérialisme européen ; elle est liée aussi au libéralisme au sens politique et philosophique. On peut, en effet, donner les livres de Germaine de Staël, *De la littérature* (1800) et *De l'Allemagne* (1810), comme fondateurs de la littérature comparée en langue française, et ce n'est certes pas un hasard s'ils paraissent au moment où la France s'est engagée dans des guerres de conquête en Europe, puis bientôt dans le reste du monde. Il s'agissait pour Germaine de Staël non seulement de s'opposer au désir d'hégémonie du « goût classique » français, mais aussi de s'opposer au nouvel empire, politique, que Napoléon était en train d'établir. Il s'agissait de reconnaître la diversité des goûts et la relativité du jugement esthétique, tout en cultivant l'idéal de cosmopolitisme qui était celui des amis suisses, allemands, anglais et français qu'elle réunissait autour d'elle à Coppet.

La première moitié du siècle voit s'affirmer en France cette nouvelle orientation de la critique littéraire, et sa dénomination.³ Népomucène Lemer cier publie en 1817 un *Cours analytique de littérature générale*. François Noël dirige à destination des écoliers, entre 1816 et 1825, la publication d'un *Cours de littérature comparée* — où l'on ne trouve à vrai dire que la juxtaposition de « leçons françaises, latines, anglaises, italiennes ». En revanche, le *Cours de littérature française* qu'Abel Villemain donna à la Sorbonne en 1928 et 1929 portait en réalité sur l'influence que la France et l'Angleterre ont exercé l'une sur l'autre, et sur l'influence française en Italie au XVIII^e siècle. C'est pourquoi l'« Avis des éditeurs », en tête du second volume de sa publication, le présenta comme une « étude comparée des littératures, qui est la philosophie de la critique » ; et dans la préface du quatrième volume, paru en 1838, l'auteur lui-même utilisait l'expression « littérature comparée ». Sainte Beuve, dans ses articles de la *Revue des deux mondes* du 15 février 1840 et du 1^{er} septembre 1868, prenait acte de l'importance du phénomène, et donnait comme fondateur de l'« histoire littéraire comparée » Jean-Jacques Ampère, le fils du célèbre physicien, qui avait écrit dès le 26 octobre 1826 à Victor Cousin qu'il voulait se consacrer à « la littérature comparée de toutes les poésies », et qui prononça en 1830 dans l'Athénée de Marseille, sorte de Faculté libre, sa leçon inaugurale où il proclamait : « C'est de l'histoire comparative des arts et de la littérature chez tous les peuples que doit sortir la philosophie de la littérature et des arts ».

Dès ces premières leçons, « littérature comparée » au sens d'étude des échanges littéraires internationaux et « littérature générale » au sens de philosophie (on dit plus volontiers aujourd'hui théorie) de la littérature sont liées

2 *Culture and Imperialism*. New York : Knopf, 1993. P. 49.

3 Le présent rappel emprunte beaucoup aux chapitres introductifs de Pierre Brunel, Claude Pichois, André-Marie Rousseau. *Qu'est-ce que la littérature comparée ?* Paris : Armand Colin, 1983, et de Daniel-Henri Pageaux. *La Littérature générale et comparée*. Paris : Armand Colin, 1994. Voir aussi, du même auteur, *Itinéraires comparatistes*. Tome I. *Hommages, rencontres* / Tome II. *Parcours, compléments bibliographiques*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient – J. Maisonneuve, 2014, et voir notamment Daniel Madelénat : « Comment écrire l'histoire de la littérature comparée ». *Revue de littérature comparée* 295/3 (2000) (« Relire les comparatistes français »).

l'une à l'autre. Philarète Chasles, le 17 janvier 1835, prononçait dans l'Athénée de Paris sa propre leçon inaugurale où il donnait un programme à la fois comparatiste et interdisciplinaire : ne pas séparer l'histoire de la littérature de l'histoire de la philosophie et de l'histoire de la politique, et montrer « les nations agissant et réagissant les unes sur les autres ».⁴

Mais, si elle pénètre l'enseignement scolaire et universitaire, la littérature comparée reste encore alors pour beaucoup une pratique de la critique des écrivains, tel Stendhal comparant *Racine et Shakespeare* (1823-1825) ou Victor Hugo dressant dans la *Préface de Cromwell* une théorie du grotesque à partir d'un tableau de la littérature européenne (1827) : pratique polémique, en l'occurrence machine de guerre contre le classicisme.

2. Une discipline de l'enseignement universitaire toujours orientée vers l'agrégation : le poids des canons littéraires français et européen

Un pas important est franchi lorsque la « littérature comparée » devient elle-même « classique » au sens où elle devient la matière d'un enseignement spécifique, identifié par ce nom, dans les « classes » de l'université. Mais il faut pour cela attendre la fin du siècle. Les premières chaires où elle se pratique sont les chaires nouvellement créées de « littérature étrangère »⁵ : celle de la Sorbonne dont le premier titulaire fut Claude Fauriel (de 1830 à 1844) à qui succéda Frédéric Ozanam ; celle d'Edgar Quinet à Lyon en 1838, celle de Xavier Marmier à Rennes en 1839, celle de Philarète Chasles, titulaire entre 1841 et 1873 de la chaire de langues et littératures d'origine germanique et de la chaire de langues et littératures étrangères de l'Europe moderne au Collège de France. La première chaire française de « littérature comparée » est créée à Lyon en 1896 pour Joseph Texte à qui succède, après sa mort précoce en 1900, Fernand Baldensperger. Une autre chaire est créée à Montpellier en 1902, une conférence d'anglais et de littérature comparée à Nancy en 1900. La Sorbonne confie une charge de cours de littérature comparée à Fernand Baldensperger en 1910 ; une autre chaire de littérature comparée est créée pour lui à Strasbourg en 1919, puis, à la Sorbonne, lui est offerte en 1925 une chaire de littératures modernes comparées. En 1925 aussi, Paul Hazard succède à Edgar Quinet sur une chaire du Collège de France dont l'intitulé, modifié pour lui, devient « Histoire des littératures comparées de l'Europe méridionale et de l'Amérique latine ».

Entre 1896 et 1945, l'enseignement de la littérature comparée s'installe au total dans dix-sept universités françaises, mais elle n'est alors qu'une matière facultative, qui ne figure pas parmi celles qui sont indispensables pour obtenir

4 Cette leçon a été publiée dans la *Revue de Paris* en janvier 1835 ; je la cite, tout comme les phrases d'A. Villemain et de J.-J. Ampère, d'après le premier chapitre, mentionné plus haut, de *Qu'est-ce que la littérature comparée ?* (cf. note 3).

5 Voir Michel Espagne. *Le Paradigme de l'étranger : les Chaires de littérature étrangère au XIXe siècle*. Paris : Cerf, 1993.

une Licence ès Lettres. Les choses changent lorsque, conformément aux volontés des responsables de la France libre et du Conseil national de la résistance, la réforme de l'enseignement institue en 1946 une Licence de lettres modernes dans laquelle figure, parmi les options, un « certificat d'études supérieures en littérature comparée ». En 1957, six Universités possèdent une chaire de littérature comparée (Lyon, Paris – la seule à en avoir deux –, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Rennes) ; Lille a une maîtrise de conférences ; à Dijon et à Clermont-Ferrand la littérature comparée est rattachée à une autre chaire.

En 1959 une nouvelle réforme, en créant une « agrégation de lettres modernes », permet une solide implantation de la littérature comparée dans le système universitaire français.⁶ Une importante spécificité de ce système français est, en effet, le concours national de l'agrégation, qui sélectionne après la Licence et la Maîtrise (aujourd'hui après le Master) les futurs professeurs des lycées et ouvre aussi la voie à une carrière universitaire. La préparation à ce concours est assurée au sein des universités par des cours longtemps considérés comme les plus prestigieux. Or l'agrégation des lettres ne comportait auparavant que des épreuves de langue et de littérature française, latine et grecque. C'est donc une étape décisive qui est franchie lorsque cette ancienne agrégation des lettres devient agrégation de lettres classiques, et qu'une agrégation de lettres modernes est créée, avec une nouvelle épreuve sur un programme de littérature générale et comparée. Les candidats au concours doivent rédiger une dissertation écrite sur ce programme, et sont départagés par des épreuves orales dont l'une est le commentaire composé d'un texte extrait de ce même programme.

Afin de préserver une stricte égalité entre les concurrents, les textes mis au programme de littérature comparée pour l'agrégation des lettres modernes sont tous étudiés en traduction française. Ces textes sont regroupés autour de deux sujets, qui sont traditionnellement ou bien des sujets thématiques réunissant dans une large diachronie, allant de l'Antiquité à l'époque contemporaine, trois ou quatre textes de langues différentes, ou bien des sujets d'histoire littéraire confrontant des œuvres de langue différente dans la synchronie.

Aujourd'hui, la Licence (*Bachelor*) en lettres modernes reste globalement conçue comme devant préparer les étudiants à ce concours. C'est pourquoi la littérature comparée est une matière obligatoire dans cette licence ; elle est parfois aussi proposée comme option dans les autres cursus, notamment de langues vivantes. Elle constitue dans la plupart des universités une spécialité du Master, et également du Doctorat. Dans ces deux derniers diplômes, l'étude des textes dans la langue originale est obligatoire ; elle l'est également en Licence dans certaines universités. En Licence et en Master, les sujets étudiés sont extrêmement divers, dépendant en grande partie des spécialisations des professeurs responsables des enseignements. Les exercices demandés aux étudiants sont, en Licence et à l'agrégation, la « dissertation » sur un sujet général et le « commentaire

⁶ J'emprunte beaucoup ici à Yves Chevrel, « Historique de la SFLGC », en ligne sur le site de la SFLGC, <http://www.vox-poetica.com/sflgc/a/spip.php?article821>, consulté le 31/05/2015.

composé » d'un extrait, ou de plusieurs extraits comparés entre eux.⁷ Pour obtenir un Master en littérature comparée, les étudiants doivent rédiger, selon les universités, un ou deux « mémoires » de 60 à 100 pages chacun.

Le poids de l'agrégation dans le système français explique une spécificité des enseignements comparatistes français : la présence fréquente, dans les questions de littérature comparée proposées aux étudiants, de « grands textes » de la littérature française et de la littérature européenne. Elle répond à une demande insistante des Inspecteurs de l'Éducation nationale qui régissent le concours de l'agrégation et sont soucieux que la littérature comparée serve à la formation des futurs professeurs de français de l'enseignement secondaire. La littérature comparée est née en France d'un idéal libéral et cosmopolite ; mais parce que cet idéal, après la Libération, a surtout pris la forme de la célébration de l'union européenne, et en raison aussi de son inclusion dans l'agrégation des lettres modernes, l'enseignement de la littérature comparée est donc paradoxalement devenu à la fois un outil de consolidation du canon littéraire français, et un agent de la création d'un canon littéraire européen.

Cette histoire de la discipline explique donc aussi le lien très fort qu'elle garde avec la littérature française dans les départements de Lettres modernes des universités. Ainsi, par exemple, à l'Université de Paris-Sorbonne, elle est présente dans l'Unité de formation et de recherche en « Littératures françaises et comparée », et dans l'École doctorale de « Littératures françaises et comparée ». Très rares sont les lieux (Strasbourg, La Sorbonne nouvelle) où la Littérature comparée est ou a été autonome. Dans le Conseil supérieur de l'université (CSU), devenu Conseil national des universités (CNU), organe ministériel important qui régit l'accès aux postes des professeurs et de maîtres de conférences et gère les carrières universitaires, la discipline « littératures comparées » a d'abord été une sous-section de la section « littérature française » et n'est autonome que depuis 1983.

3. La structuration actuelle de la recherche universitaire en littérature comparée : une interdisciplinarité et une européanisation accrues

L'époque actuelle marque une nette émancipation de ce lien entre littérature française et littérature générale et comparée, non pas dans les rattachements institutionnels au niveau de l'enseignement, car la discipline « littérature générale et comparée » ou « littérature comparée » demeure, sauf l'exception de Strasbourg, rattachée aux « Unités de formation et de recherche » (UFR) – qui en pratique régissent essentiellement les enseignements et non la recherche – de « littérature française » ou de « lettres modernes », mais en raison de la

⁷ Un manuel (après ceux de Pierre Brunel, de Danièle Chauvin et Yves Chevrel notamment) leur a récemment été consacré : Anne Isabelle François, Yen-Mai Tran-Gervat. *Guide pratique des exercices comparatistes*, Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2010.

naissance et du développement, depuis 1984, de nouvelles institutions universitaires : les écoles doctorales et leurs équipes d'accueil.

Les thèses de doctorat sont évidemment la première source de la recherche comparatiste. Daniel-Henri Pageaux a retracé l'histoire des sujets de thèse en littérature comparée en France⁸, depuis la première soutenue en Sorbonne, en 1895, celle de Joseph Texte : « Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire. Étude sur les relations littéraires de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle ». Ce bilan permet de corriger quelques idées reçues sur le comparatisme « à la française » : on constate que les premières thèses posaient des questions de poétique générale et pratiquaient le parallèle, que la notion d'« influence » n'arrive qu'au tournant des XIXe et XXe siècles, et domine jusqu'en 1945, moment où prennent le relais des thèses sur les voyages, les intermédiaires, les traductions, les revues littéraires. En 2008, sous la présidence d'Anne Tomiche, a été organisée une journée de « Réflexions sur les thèses en littérature comparée » dont on peut lire la synthèse sur le site de la SFLGC.⁹

Les études doctorales et les travaux collectifs des universitaires français ont depuis trente ans des cadres institutionnels spécifiques dont la création a eu des conséquences importantes pour la littérature comparée, en augmentant sa visibilité dans la recherche universitaire. En 1984, une profonde réforme du doctorat fait disparaître la thèse d'État, dont la rédaction occupait de longues années, parfois toute une vie ; elle est remplacée par un « nouveau doctorat » désormais indispensable pour accéder aux fonctions de maître de conférences titulaire à l'université, préparé sous la supervision d'un « directeur de thèse », dans un délai bref. Cette même réforme créait aussi un nouveau diplôme, l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), nécessaire pour accéder au grade de professeur des universités. En 1992, un nouveau texte législatif préconisait la préparation du « nouveau doctorat » au sein d'« écoles doctorales » (ED), qui elles-mêmes réunissent les « équipes d'accueil » (EA) des doctorants ; en 2002 puis en 2006, ce cadre sera consolidé : les écoles doctorales peuvent regrouper des équipes de plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Elles sont à intervalle régulier inspectées par une agence nationale d'évaluation, appelée depuis 2013 Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Elles sont subdivisées en « centres de recherche », dénomination courante en France des « équipes d'accueil ».

Trois équipes d'accueil françaises demeurent spécifiquement consacrées à la littérature comparée : le Centre de recherche en littérature comparée de l'Université de Paris-Sorbonne (CRLC), le Centre d'études et de recherches comparatistes (CERC) de l'Université de la Sorbonne nouvelle et le Centre de recherche en littérature et poétique comparées (CRLPC) de l'Université de Paris Ouest-Nanterre La Défense. Que ces trois équipes se situent en région parisienne est une conséquence de la centralisation de la France autour de sa capitale, qui accueille le plus grand nombre d'étudiants. Mais les politiques

8 « Regard sur les premières thèses ». *Itinéraires comparatistes* (note 3), T. 1. P. 11-17.

Je lui emprunte les informations qui suivent dans ce paragraphe.

9 <http://www.vox-poetica.org/sflgc/a/spip.php?article833>.

ministérielles depuis une trentaine d'années visent à modérer et à compenser ce phénomène ancien bien connu, et y parviennent de fait : les équipes des régions ont souvent un fort rayonnement scientifique. Ces équipes sont des centres de recherche pluridisciplinaires. Certains accueillent des sous-équipes spécialisées en littérature comparée dirigées par un(e) comparatiste. Certains grands centres pluridisciplinaires sont dirigés par des comparatistes ; dans d'autres des comparatistes peuvent être directeurs-adjoints.

Les comparatistes français restent des enseignants-chercheurs dont la place institutionnelle est exclusivement à l'Université ; ils n'ont pas de section dédiée au sein du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui ne reconnaît pas la littérature générale et comparée comme discipline distincte, et n'accueille de ce fait que rarement, pour des délégations provisoires, des chercheurs spécialistes de littérature comparée. Il faut noter toutefois la présence de spécialistes de littérature comparée élus à des chaires honorifiques.

Les récentes réformes de l'Université (loi « LRU » votée en 2007) et de la structuration de la recherche (« programme d'investissements d'avenir » depuis 2010) ont toutefois profondément modifié les conditions d'exercice et de développement de la recherche collective. Auparavant les équipes d'accueil étaient financées par le ministère de la recherche sur un contrat pluriannuel. Désormais ce sont les Universités qui attribuent à leurs équipes d'accueil une dotation annuelle dont le montant est peu élevé. Les programmes de recherche ambitieux et à long terme sont financés sur appel à projets par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou par la communauté européenne (ERC), et on leur demande d'être pluridisciplinaires et internationaux. Ce mode de financement et ces exigences poussent à la constitution d'équipes de recherche qui ne sont pas pérennes, mais définies en fonction du projet, et qui font appel à des membres de différentes universités, de différentes disciplines, de différents pays. Cette évolution tend donc aussi à effacer les spécificités nationales de la recherche, pensée dans un cadre supranational, surtout européen.

Cette évolution a été accompagnée par celle de la *Société française de littérature générale et comparée (SFLGC)*. En mars 1956, lors d'un Congrès sur « L'histoire des idées » tenu à Bordeaux, naissait la *Société nationale française de littérature comparée (SNFLC)*, réunissant une vingtaine de membres¹⁰, peu de temps après la création, en septembre 1955, de l'*Association internationale de littérature comparée (AILC)* lors d'un Congrès à Venise, dont elle se présente d'abord comme une section. Son premier président, jusqu'en 1963, est Marcel Bataillon, professeur au Collège de France ; le secrétaire général est Robert Escarpit, professeur à l'université de Bordeaux, le secrétaire général adjoint Jacques Voisine, professeur à la Sorbonne (en 1999, elle a été présidée pour la première fois par une

10 J'emprunte ici beaucoup à deux articles du volume dirigé par Anne Tomiche et Karl Zieger (éd.) : *La recherche en littérature générale et comparée en France en 2007*. Valenciennes : Presses Universitaires de Valenciennes, 2007 : celui d'Yves Chevrel : « Brève histoire de la société française de littérature (générale et) comparée (1956-2006) ». P. 15-22, et celui de Daniel-Henri Pageaux, « Les travaux et les jours : un demi-siècle de congrès ». P. 19-22.

femme, Danièle Chauvin, professeur à la Sorbonne). Cette Société française, restée depuis les origines une composante de l'AILC, a vite grandi, passant entre 1956 et 1962 à 192 membres ; entre 1973 et aujourd'hui, elle a compté selon les années entre 200 et 300 membres. Ces membres sont les enseignants-chercheurs, et depuis 2001 également les doctorants, qui étudient ou enseignent la littérature comparée en France, mais elle s'est aussi ouverte à des adhésions de comparatistes d'autres pays, ou de chercheurs dans d'autres disciplines. En 1962, elle a changé de nom pour devenir *Société française de littérature comparée (SFLC)*, puis, en 1973, elle reçoit son nom actuel : *Société française de littérature générale et comparée (SFLGC)*. Elle devient alors aussi un interlocuteur institutionnel du Ministère de l'enseignement supérieur qui la consulte à propos des programmes nationaux des diplômes de Licence et de ceux du concours de l'agrégation, ce qui renforce son importance en accentuant son lien avec la préparation de ce concours. Mais, trente ans plus tard, une préoccupation nouvelle est devenue la recherche dans sa dimension européenne : en 2001, à l'initiative de Danièle Chauvin et de Bertrand Westphal, respectivement présidente et vice-président de la SFLGC, est créé le Réseau européen d'Études littéraires comparées/European Network of Comparative Literary Studies (R.E.E.L.C./E.N.C.L.S.).

4. La diffusion de la recherche : congrès, revues, collections et manuels

Durant l'hiver 1970-1971, la SFLGC avait lancé sa propre publication, un *Bulletin de liaison et d'information* appelé ensuite *Bulletin de littérature générale et comparée*. On y trouvait des informations sur la vie de la Société, mais surtout sur les programmes de l'agrégation : bibliographies critiques, articles de synthèse. En 1994, apparaît la *Feuille d'information trimestrielle (FIT)*. Depuis 2005, c'est le site Internet de la SFLGC, modernisé en 2012 (<http://www.vox-poetica.com/sflgc/a>), qui publie la présentation des questions mises au programme du concours de l'agrégation. La SFLGC n'édite toutefois pas de véritable revue scientifique, malgré une tentative, entre 1977 et 1981, celle des *Cahiers de littérature générale et comparée*. Mais, en 2006, à l'initiative d'Alain Montandon, alors son Président, la SFLGC a marqué plus fortement son orientation vers la recherche et vers les études doctorales en créant une collection éditoriale, « Poétiques comparatistes », qui présente chaque année un bilan et des perspectives critiques dans un ouvrage collectif consacré à un champ spécifique de la recherche en littérature comparée. La SFLGC publie également sur son site Internet une « Bibliothèque comparatiste » qui offre des articles de fond écrits par des spécialistes, faisant le point sur des champs de recherche représentatifs de la Littérature générale et comparée, et les actes des journées de réflexion ou des colloques organisés sous l'égide de la SFLGC.

Ses grands congrès annuels sont, quant à eux, publiés par les universités qui les organisent ; leur sujet a parfois, dans les premières années, été inspiré par la situation géographique et l'histoire de la ville qui les accueillait : les relations franco-espagnoles à Toulouse, les marches à Strasbourg, le Sud à Montpellier,

le Nord à Lille. L'orientation vers des périodes de l'histoire littéraire et vers l'histoire des formes littéraires (Le Moyen Âge, l'italianisme au XVIIe siècle) a toutefois prévalu pendant une quinzaine d'années, puis a laissé place à des thèmes assez larges (l'exil, la solitude, la fratrie), à des questions mêlant esthétique, idéologie et imaginaire (les fins de siècle, l'hétérogène), et à des questions de littérature générale (littérature savante et littérature populaire, littératures et arts, frontières et passages, littérature et espace, reprises et réécritures, critique et création, traduction et partages). Il faut noter l'ouverture récente à des problématiques plus actuelles : le métissage (Saint-Étienne, 2004) et les études culturelles (Dijon, 2008).

Contrairement à d'autres sociétés savantes, la SFLGC n'a donc pas de revue scientifique qui lui soit directement rattachée. Cela s'explique par le fait que la revue comparatiste française de référence, la *Revue de littérature comparée* (*RLC*), a été fondée trente-cinq ans avant elle, en 1921.¹¹ Dès 1914 Fernand Baldensperger et Paul Hazard avaient le projet de cette revue nouvelle et d'une collection éditoriale qu'ils créent juste avant elle, en 1920, la « Bibliothèque de la revue de littérature comparée ». Ils voulaient « constituer un groupe intellectuel », pour « favoriser une organisation de l'histoire littéraire », mais aussi pour « établir un lien entre les peuples ».¹² Le premier numéro de la *RLC* s'ouvrait par un article-manifeste de F. Baldensperger qui définissait la littérature comparée comme « un nouvel humanisme », pouvant « fournir à l'humanité disloquée un fonds moins précaire de valeurs communes » ; son objet devait être « l'étude des grands courants traversant les divers groupes nationaux », qui impliquait une attention non seulement aux chefs d'œuvre et aux grands noms, mais aussi aux textes moins connus qui servent d'« articulations », et au « devenir » des œuvres plutôt qu'au « Panthéon des réputations admises ». La *Revue de littérature comparée* et sa « Bibliothèque » sont alors éditées par la maison Didier. Durant sa première période, la *RLC* restera ouverte aux événements politiques : il y sera question de la Société des Nations, et quand elle consacra un numéro spécial à Goethe en 1932, ce sera pour célébrer en lui le francophile et l'euro-péen. Elle cesse de paraître pendant l'Occupation : un seul numéro sort en 1940, et le suivant, en 1946, commence par un éditorial au titre symbolique, « Recom-mencement ». Sa « Bibliothèque » devient « Études de littérature étrangère et comparée », et, comme la *RLC*, elle est désormais éditée par la maison Champion. De 1954 à 1956, la *RLC* s'engage dans la création de la future SFLGC. Elle revient chez l'éditeur Didier dans les années 1960, puis passera dans les années 2000 aux éditeurs Klincksieck et Les Belles Lettres qui la diffusent toujours aujourd'hui. L'année 2000 est aussi celle où la *RLC* commence un mouvement réflexif sur l'histoire de la littérature comparée avec un numéro spécial intitulé « Relire les comparatistes français », continué en 2013 par « Grandes figures étrangères du comparatisme » et en 2014 par « Comparatismes à travers le monde ». Depuis l'année 2000, elle a instauré un rythme régulier d'alternance,

11 Sur l'histoire de la *RLC*, voir Yves Chevrel. « Historique de la SFLGC » (note 6), et Daniel-Henri Pageaux. *Itinéraires comparatistes* (note 3), tome I. P. 17-24.

12 Voir Daniel-Henri Pageaux. *Itinéraires comparatistes* (note 3). P. 17.

chaque année, entre deux numéros « varia » et deux numéros thématiques, dont l'organisation est confiée à un rédacteur qui peut être extérieur aux comités de rédaction et de lecture. Elle est actuellement co-dirigée par Pierre Brunel, Daniel-Henri Pageaux et Véronique Gély. Auparavant orientée vers la littérature européenne, elle se définit désormais comme consacrée aux « études comparatistes sur les littératures de l'Europe et du monde », dont elle propose des « approches historiques, théoriques ou méthodologiques ».

La *Revue de littérature comparée* demeure à ce jour la seule revue française consacrée à cette discipline, à comité de lecture et à diffusion internationale, qui soit imprimée (elle est également éditée en ligne, en parallèle). Mais la multiplication des centres de recherche, et l'apparition d'Internet, ont suscité la création de nombreuses revues en ligne, dont plusieurs sont des revues consacrées à la littérature comparée : *Loxias* éditée par Nice-Sophia Antipolis, *Silène* par Paris Ouest, *Comparatisme en Sorbonne* par Paris-Sorbonne, *Trans* par la Sorbonne nouvelle, *Babel* par Toulon.

La littérature comparée bénéficie également de plusieurs collections éditoriales pour la diffusion de ses travaux scientifiques. Depuis longtemps devenue indépendante de la RLC, la « Bibliothèque de littérature générale et comparée », dirigée par Jean Bessière depuis 1995, est toujours éditée par la maison Honoré Champion ; depuis 2001 s'y est ajoutée une collection spécifiquement dédiée aux ouvrages collectifs également dirigée par Jean Bessière : « Colloques, congrès et conférences sur la littérature comparée ». En 2009 a été créée aux éditions Classiques Garnier la collection « Perspectives comparatistes » dirigée par Véronique Gély et Bernard Franco, et en 2011, chez le même éditeur, la série « Littérature générale et comparée » de la collection « Rencontres » dédiée aux ouvrages collectifs, dirigée par Véronique Gély. Outre ces deux ensembles éditoriaux, on note aussi la collection « Palinure : études de littérature générale et comparée » publiée par l'Harmattan, depuis 2010. Enfin, plusieurs presses universitaires éditent des collections comparatistes, notamment « Interférences » à Rennes (dir. Emmanuel Bouju), « Horizons comparatistes » à Nantes (dir. Philippe Postel), « Littérature comparée / Interactions culturelles européennes » à Dijon (dir. Didier Souiller).

La *Revue de littérature comparée* avait encouragé et salué la publication par Paul Van Tieghem, en 1931, du premier manuel français, *La littérature comparée*, qui mettait l'accent sur les rapports de fait entre les littératures – les influences, les relations internationales –, et sur les grands courants littéraires qui forment une « histoire littéraire générale ». Ce travail de bilan et de théorisation de la discipline a depuis été régulièrement continué et mis à jour : par Marius-François Guyard (*La Littérature comparée*, PUF, « Que sais-je ? », 1951), par Claude Pichois et André-Michel Rousseau (*La Littérature comparée*, Armand Colin, 1967), par Pierre Brunel, Claude Pichois et André-Michel Rousseau (*Qu'est-ce que la Littérature comparée ?*, Armand Colin, 1983), par Yves Chevrel (*La Littérature comparée*, PUF, « Que sais-je ? », 1989), par Pierre Brunel et Yves Chevrel (*Précis de littérature comparée*, P.U.F., 1989), par Daniel-Henri Pageaux (*La Littérature générale et comparée*, Armand Colin, 1993), par Francis Claudon et Karen Haddad-Wotling (*Précis de littérature comparée*, Armand Colin, 1992),

par Didier Souiller, Vladimir Troubetzoy et alii (*Littérature comparée*, P.U.F., 1997).

5. Perspectives actuelles de la recherche française en littérature comparée

Le tournant des années 2000 a vu paraître plusieurs bilans sous forme d'ouvrages collectifs, souvent issus de colloques. *Le Comparatisme aujourd'hui*, édité en 1999 aux Presses de l'université de Lille 3 par Sylvie Ballestra-Puech et Jean-Marc Moura, présentait les recherches des « jeunes comparatistes ». La même année, Jean Bessière et Daniel-Henri Pageaux éditaient des *Perspectives comparatistes* aux éditions H. Champion. En 2000 paraissait, dirigé par Pascal Dethurens et Olivier Bonnerot, *Fin d'un millénaire. Rayonnement de la littérature comparée* aux Presses universitaires de Strasbourg. Dirigés et réalisés par des universitaires français, ces bilans n'avaient toutefois pas pour objet spécifique la recherche française. Faire son état des lieux est, en revanche, le but que deux présidents de la SFLGC se sont donné en publiant des « livres blancs » de la littérature comparée française : Daniel-Henri Pageaux (*La recherche en littérature générale et comparée en France : aspects et problèmes*, imprimé par l'Université de Metz pour la SFLGC, 1983) et Anne Tomiche (*La recherche en littérature générale et comparée en France en 2007*, déjà cité en note 10). Le bilan établi sous la direction d'Anne Tomiche en 2007 se continue actuellement, dans le prolongement des travaux du Congrès de l'AILC qui s'est tenu en Sorbonne en juillet 2013, sous la forme d'un séminaire qu'elle coordonne¹³, et qui permet de donner pour finir quelques remarques sur les champs de recherche actuellement investis par les comparatistes français – sans prétendre bien sûr à l'exhaustivité.

De ce bilan, il ressort que l'on en a bien fini avec la « crise de la littérature comparée » née dans les années 1950-1960, où s'opposaient une « école française » et une « école américaine » autour de la défense de la « littérature comparée » pour l'une, de la « littérature générale » pour l'autre¹⁴, et où la Guerre froide partageait la littérature comparée entre deux projets : à l'Ouest, sous l'égide de l'AILC, celui de l'*Histoire comparée des littératures de langues européennes*, et à l'Est, dirigé par l'Académie des Sciences de l'Institut de littératures mondiales de Moscou, celui d'une *Histoire des littératures mondiales*.¹⁵ Le premier « livre blanc » (D.-H. Pageaux, 1985) était organisé en deux sections : orientations de

13 Dont les vidéos sont accessibles sur CanalU : http://www.canal-u.tv/producteurs/universite_paris_sorbonne/collection_1.

14 Voir René Wellek. « The Crisis of Comparative literature ». Éd. W. P. Friederich : *Comparative Literature: Proceedings of the Second Congress of the ICLA*, Chapel Hill : University of Carolina Press, 1958, vol. 2. P. 149-159 ; René Etiemble : *Comparaison n'est pas raison. La crise de la littérature comparée*. Paris : Gallimard, 1963.

15 Voir Francis Claudon : « Conscience nationale et conscience comparatiste ». *Territoires comparatistes. Mélanges offerts à Zbigniew Naliwajek*. Warszawa : Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, 2013. P. 60-71.

recherche et aires culturelles. Le second (A. Tomiche, K. Zieger, 2007) ne les distingue pas : la réflexion sur la notion d'aire culturelle est devenue elle-même une orientation de recherche. Le clivage entre « littérature comparée » et « littérature générale » tend du même coup à s'effacer, et les trois domaines traditionnels de la littérature comparée française – imagologie, études de réception, études de thèmes et de mythes – se transforment.

Les notions de nations littéraires et d'espaces culturels font l'objet de mises en question critiques : dès 1980 un numéro spécial de la *Revue de littérature comparée* portait sur « Littérature et nation au XXe siècle ». L'idée de littérature mondiale est elle aussi interrogée (Christophe Pradeau et Tiphaine Samoyault, *Où est la littérature mondiale ?*, Presses Universitaires de Vincennes, 2005). Bertrand Westphal a théorisé les représentations de l'espace (*La Géocritique. Réel, fiction, espace*, Minitext, 2007). Malgré des réticences de départ liées à l'histoire des études francophones en France, et sous l'impulsion surtout de Daniel-Henri Pageaux et de Jean Bessière, puis notamment de Jean-Marc Moura (*Littératures francophones et théories postcoloniales*, PUF, 1999) et d'Yves Clavaron (*Études Post-coloniales*, Poétiques comparatistes, 2011), les littératures francophones puis les études postcoloniales et les conséquences de la mondialisation sont un champ de recherche aujourd'hui bien installé ; dès 1974 la *Revue de littérature comparée* avait consacré un numéro spécial aux littératures francophones en Afrique ; ont suivi l'espace caraïbe (2002) et les littératures india-océaniques (2007). Les spécialistes des littératures de l'Inde et de l'Extrême-Orient sont moins nombreux, mais très actifs : Muriel Detrie et Zhang Yinde à la Sorbonne nouvelle, Philippe Postel à Nantes, Yvan Daniel à La Rochelle, Claudine Le Blanc à Paris 3). On doit saluer la constitution toute récente, sous l'impulsion de jeunes maîtres de conférences, Carole Boidin et Émilie Picherot, d'un réseau « Littérature générale et comparée-Mondes arabes ». Certes, en raison des contraintes pédagogiques dont il a été question plus haut, l'enseignement de la littérature comparée en France reste souvent centré sur les littératures européennes, et les langues pratiquées par les chercheurs sont majoritairement celles de l'Europe de l'Ouest (anglais, allemand, espagnol et italien), moins fréquemment les langues scandinaves, le russe et le polonais, et cette orientation européenne est clairement assumée dans un manuel pédagogique comme celui de Jean-Louis Haquette (*Lectures européennes. Introduction à la pratique de la littérature comparée*, Bréal, 2005) ; mais elle est aussi questionnée (Jean-Louis Backès, *La Littérature européenne*, Belin, 2000).

Les études de réception évoluent vers celles des transferts culturels (Lucile Arnoux-Farnoux et Anne-Rachel Hermetet, *Questions de réception*, Poétiques comparatistes, 2009). La mondialisation rend centrale la question du plurilinguisme (Isabelle Poulin, *Critique et plurilinguisme*, Poétiques comparatistes, 2013 ; Myriam Suchet, *L'Imaginaire hétérologue*, Classiques Garnier, 2014) comme celle de la traduction et explique le développement de la traductologie, qui intéresse plusieurs comparatistes (Eric Dayre, Christine Lombez, Isabelle Poulin ; Yves Chevrel et Jean-Yves Masson coordonnent actuellement la publication d'une *Histoire des traductions en langue française* dont deux volumes sont déjà parus aux éditions Verdier). Un domaine auparavant associé aux études

européennes et à la notion de tradition et d'héritages, celui des reprises et réécritures des mythes et des genres de l'Antiquité classique, penche désormais beaucoup plus de ce même côté de la réception (voir les travaux de Sylvie Ballestra-Puech, Claire Lechevalier, Sylvie Humbert-Mougin, Evanghelia Stead) et examine cette réception au-delà de l'espace européen (Véronique Gély, « *Paratages de l'Antiquité* », *Revue de littérature comparée* 2012/4).

Les études des mythes littéraires, développées par Pierre Brunel, sont orientées tantôt vers la sociocritique (Alain Montandon, Veronique Léonard-Roques), tantôt vers une mythopoétique (Sylvie Ballestra-Puech, *Métamorphoses d'Arachné. L'Artiste en araignée dans la littérature occidentale*, Droz, 2006). Une évolution similaire se remarque quant aux études sur Bible et littérature, développées sous l'impulsion de Danièle Chauvin, et qui donnent actuellement lieu à la publication, dirigée par Sylvie Parizet, d'un *Dictionnaire encyclopédique de la Bible dans les littératures mondiales* aux éditions du Cerf (voir aussi Aurélia Hetzel, *La Reine de Saba. Des traditions au mythe littéraire*, Classiques Garnier, 2012). C'est en fait toute la question de la fiction qui a été globalement repensée durant les dernières décennies, que ce soit par le biais de la réflexion sur les mythes (Véronique Gély, *L'invention d'un mythe : Psyché. Allégorie et fiction, du siècle de Platon au temps de La Fontaine*, Champion, 2006), ou par celle d'une approche prenant en compte les sciences cognitives, les théories des mondes possibles, et l'histoire de la notion de fiction (Anne Duprat, *Poétiques de la fiction en France et en Italie*, Champion, 2009 ; Anne Duprat et Françoise Lavocat, *Fictions et cultures*, Poétiques comparatistes, 2010).

Parmi les champs de recherche en pleine expansion, s'est particulièrement développé ces dernières années celui des relations entre la littérature et les arts : la musique et l'opéra (voir les travaux de Jean-Louis Backès, Élisabeth Rallo-Ditche, Francis Claudon, Anne Faivre-Dupaigre, Aude Locatelli, Timothée Picard, Emmanuel Reibel), le cinéma (Jean Cléder, Claude Murcia, Denis Mellier), la danse (Guy Ducrey), l'architecture (Joëlle Prungnaud), la peinture (François Lecercle, Judith Labarthe-Postel, Emmanuelle Hénin, Lise Wajeman). Le dernier volume (2015) de la collection « Poétiques comparatistes », dirigé par Caroline Fischer, est consacré aux *Intermédialités*. Se développe aussi l'investigation sur les liens entre la littérature et les autres champs du savoir : l'anthropologie (Philippe Daros, Alain Montandon), le droit, l'histoire et la politique (Emmanuel Bouju, Catherine Coquio, Anna Fialkiewics-Saignes), la philosophie (Éric Dayre, Camille Dumoulié, Anne Tomiche, Philippe Zard), les sciences (Laurence Dahan-Gaïda, Anne-Gaëlle Weber).

Un autre domaine nouveau, introduit dans les études comparatistes par Isabelle Nières-Chevrel, est celui de la littérature pour enfants (Nathalie Prince, *La littérature de jeunesse. Pour une théorie littéraire*, Armand Colin, 2010 ; Mathilde Lévêque, *Écrire pour la jeunesse en France et en Allemagne dans l'entre-deux-guerres*, PUR, 2011) ; il faut ajouter celui de la fantasy (Vincent Ferré, *Tolkien. Sur les rivages de la Terre du milieu*, Christian Bourgois, 2001 ; Anne Besson, *La Fantasy*, Klincksieck, 2007). Sur un plan plus théorique c'est la question des relations entre littérature comparée et études culturelles qui est posée (Antonio Dominguez Leiva, Sébastien Hubier, Philippe Chardin et Didier Souiller (éd.),

Études culturelles, anthropologie culturelle et comparatisme, Murmure, 2010). Il reste un domaine où les études françaises en littérature comparée n'ont pas fini de rattraper le décalage, voire le retard, qui s'est instauré entre elles et d'autres parties du monde, notamment l'Amérique du Nord : celui des études sur le genre. Un volume de « Poétiques comparatistes », en 2007, a été coordonné par Anne Tomiche et Pierre Zobermann (*Littérature et identités sexuelles*), et plusieurs thèses sont parues ou en voie de l'être ; d'autres suivront sans doute.

Pour terminer sans conclure, il faut noter que la littérature comparée est confrontée aujourd'hui à un nouveau champ de recherche qui remet en cause tous les autres, indissociable de la mondialisation : celui du numérique et de l'Internet.¹⁶ Le congrès de Paris de l'AILC, en 2013, comportait un atelier consacré aux « digital humanities », « humanités numériques » qui concernent au premier rang le comparatisme, cet « humanisme rénové », selon la définition qu'en donnait Edward Said. Le numérique et Internet, en effet, exilent d'une manière nouvelle les littératures de ce qui les a longtemps – mais pas toujours – définies : la matérialité du livre, le temps et l'espace de sa production, de sa diffusion et de sa réception. Internet peut devenir – mais à quel prix, et avec quelles conséquences ? – le nouveau nom de la « République mondiale des lettres » en permettant de rendre accessible au monde entier – du moins, et la réserve importe, au monde connecté – les objets numérisés. Un colloque sera organisé à Paris-Sorbonne et à la Bibliothèque nationale de France¹⁷ du 30 septembre au 2 octobre 2015 : *La littérature mondiale à l'ère du numérique*, pour examiner comment la dématérialisation et la délocalisation des textes opérée par leur numérisation et leur circulation sur Internet ont fait franchir un nouveau cap à cette « parole muette » qu'est la littérature écrite selon Jacques Rancière.¹⁸ Que deviennent dans ce nouveau contexte les liens entre création et critique, entre production et réception, les « transferts culturels » ? La question est aujourd'hui ouverte.

16 Le laboratoire d'excellence « Observatoire de la vie littéraire » (ANR-11-IDEX-0004-02) de Sorbonne Universités (<http://obvil.paris-sorbonne.fr/obvil>), dont le CRLC est partenaire, se consacre à ces questions.

17 Dans le cadre de l'OBVIL, par Didier Alexandre, Véronique Gély et Milad Doueïhi.

18 Jacques Rancière. *La Parole muette. Essai sur les contradictions de la littérature*, Paris : Hachette, 2005.